



*Agir pour construire*

Paris, le 19 décembre 2001 – n° 30-2001

C O N F L I T R É M U N É R A T I O N S

## Dialogue social en panne, Euro en rade !

*Depuis l'été, les employeurs développent force communication pour tenter de vendre leur projet en matière de rémunérations.*

*Ils proclament que leurs intentions sont excellentes pour tous les salariés, que personne n'y perdrait, voire que les rémunérations pourraient augmenter...*

*Ils ont parallèlement fait courir des bruits sur les négociations avant qu'elles ne s'engagent, allant même jusqu'à annoncer par avance, des signataires pressentis.*

*Aujourd'hui sans interlocuteurs crédibles à défaut d'être représentatifs, ils en sont réduits à un monologue coloré d'onanisme.*

### Entre vessies et lanternes...

Les plaquettes en quadrichromie, les briefings, les grands-messes ne changent rien sur le fond. Le projet patronal demeure fondamentalement mauvais. Les "avancées" dont les employeurs et leurs affidés se gargarisent, ne sont que des aménagements qui ne modifient pas l'essence du projet :

- remise en cause d'éléments de salaire liés à la situation individuelle du salarié (prime de durée d'expérience, prime familiale, prime de vacances)
- introduction d'une part variable assise sur la performance individuelle.

Dans une communication récente, la Caisse nationale fait état des "avancées" des négociations. Qu'en est-il réellement ?

↳ **garantie d'évolution individuelle** : une garantie minimale serait prévue, par période de 5 ans. Actuellement la garantie minimale existe par le biais des PDE, par période de 3 ans.

↳ **augmentation de la rémunération et promotion** : la CNCE se veut rassurante en indiquant que toute promotion donnera lieu à une augmentation.

*L'ampleur de cette augmentation n'est pas indiquée : or, aujourd'hui, elle correspond à l'écart entre deux niveaux de RGG. L'absence de précision sur ce point est édifiante.*

**Pour le reste, la communication patronale s'évertue à valoriser son projet «part variable» sans convaincre.**

Notons que les négociations, engagées avec deux syndicats minoritaires (CGC et CFTC) se poursuivent aujourd'hui avec la seule CGC. La CFTC, écœurée par ces premières séances de négociations, vient de décider de rejoindre l'intersyndicale et d'appeler au mouvement de grève de début janvier.

### Pompiers pyromanes

Nos employeurs ont aujourd'hui un comportement de pompier pyromane. Ils en appellent maintenant à la responsabilité des salariés, alors qu'ils ont refusé d'entendre nos multiples mises en garde, énoncées dès le printemps, sur les risques d'un conflit au moment du passage à l'Euro.

Aujourd'hui, la responsabilité et la dignité des salariés consistent à apporter la seule réponse que dicte cette attitude de mépris :

**La grève à compter du 2 janvier.**

**Le temps de faire marcher les troupes à la baguette et au patriotisme est un temps révolu.**

**Le passage à l'Euro se fera avec des salariés respectés ou ne se fera pas.**

.../...

Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

## **Non au diktat**

Le règlement des conflits et la construction du contrat social supposent que l'on ouvre les voies de la négociation. Mais négocier exige un minimum de considération entre partenaires. Le diktat et le "c'est à prendre ou à laisser" sont à ce titre, des freins rédhibitoires :

- la dénonciation des accords,
- la suppression de plusieurs éléments de salaires,
- l'introduction d'un nouvel élément individuel qui remet en cause l'essence même de la négociation collective des salaires,

sont autant de faux pas et d'obstacles que la Caisse nationale a opposés au dialogue.

Le discours sur la "modernisation du système de rémunération" ne suffit pas à faire passer la pilule consistant à réduire, à terme, la masse salariale de 20 %.

## **Les voies de la négociation**

Il y a un vaste chantier ouvert à la négociation pour lequel le Syndicat unifié a, depuis fort longtemps, formulé des propositions de nature à faire évoluer le dispositif de rétributions et ses dossiers annexes (classification, nomenclature des métiers, avancement dans l'emploi, appréciation, intéressement groupe, etc.).

- ⇒ Mesures concernant le maintien du pouvoir d'achat de nos salaires
- ⇒ Conclusion d'accords pluriannuels (3 ans par exemple) actant le principe d'une revalorisation calculée sur l'évolution moyenne de l'inflation de la période précédente et des rendez-vous périodiques
- ⇒ Intéressement Groupe ouvert à l'ensemble des salariés du Groupe, sans substitution aux accords locaux existants
- ⇒ Uniformisation des primes de durée d'expérience (PDE)
- ⇒ Revalorisation de la prime de vacances

Par ailleurs, nous considérons que la question salariale ne peut être traitée isolément et doit être étendue au dossier "classification" et "appréciation".

Pour mettre fin à l'anarchie actuelle en matière de classification et de salaires et tendre vers plus de transparence, nous proposons notamment :

- l'augmentation du nombre de niveaux de classification par l'approche filières-métiers/emplois-types prenant en compte les nouveaux métiers et la mise en place de passerelles entre les filières,
- la définition de règles collectives d'avancement dans l'emploi adossées à un système d'appréciation Groupe, pouvant être complété par des règles négociées localement.

*Depuis plus de 18 mois, nous avons largement communiqué sur ce que nous considérons être les voies de la négociation. Est-ce parce qu'elles tendent, selon nous, à améliorer le système existant, que la CNCE s'entête à les ignorer avec autant de constance ?*

*Le Syndicat Unifié, quant à lui, se refuse à emprunter les chemins tracés par les dirigeants de la Caisse nationale : les chemins du moins disant et de la régression sociale.*

*Malgré toutes nos initiatives, les employeurs ont choisi la rupture.*

*Malgré nos mises en garde réitérées, les employeurs ont choisi l'affrontement.*

*Répondons massivement à leur attaque sans précédent sur nos rémunérations.*

**Toutes et tous en grève à compter du 2 janvier**

Le secrétariat national

Gilles Arnould, Bernard Charrier, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry



**Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"**

Secrétariat général SU : Caisse d'Épargne Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 📠 02.47.73.34.20 - [www.syndicat-unifie.net](http://www.syndicat-unifie.net)